

ESMS "Handicap", EHPAD, maintien à domicile : la campagne budgétaire 2024

Une demi-journée en webinaire

vendredi 7 juin 2024 après-midi

Pour comprendre les règles applicables en 2024
au financement des établissements et services Autonomie
(Handicap-EHPAD-Soins et Aide à domicile)

Les participants

Les Agences régionales de Santé.
Les Départements.
Les ESSMS PA-PH-Aide et soins à domicile.

L'intervenant

Jean-François LE TROQUIER

*Directeur d'Ascor,
il est un des tout meilleurs spécialistes
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.*



Les questions traitées

Le programme sera établi en mai
en fonction du contenu de la circulaire budgétaire
et des autres textes impactant la campagne 2024.

L'horaire

Le webinaire débutera à 14h00
et se terminera à 17h15.
Une pause de 15 minutes
sera effectuée
en milieu d'après-midi.

Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé
par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et
l'animateur ont lieu par oral et par écrit
("chat") pendant le déroulement de la session.

Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme
de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion internet à haut débit
(ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de
Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

ESMS "Handicap", EHPAD, maintien à domicile : la campagne budgétaire 2024

vendredi 7 juin de 14h00 à 17h15

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 395 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription confirmée est définitive mais le remplacement d'un participant peut être demandé.

Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès des participants à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

Participants

| Civilité | Prénom | NOM | Adresse e-mail de connexion |
|----------|--------|-----|-----------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants () x 395 Euros = €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet